

## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022**



**Liste des délibérations suite à la séance du Conseil Municipal**  
**du Mercredi 16 novembre à la mairie de Nostang :**

**Approbation du Procès-verbal de la séance 21 octobre 2022 à l'unanimité**

DATE	NUMÉRO D'ORDRE	INTITULÉ	VOTE
16/11/2022	DE-2022-08-01	Morbihan Energies – Rapport d'activité 2021	<b>Voix :</b> Pour : <b>18</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>
16/11/2022	DE-2022-08-02	Servitudes tous réseaux au profit des deux lotissements Le Clos Saint-Charles et les Coteaux de la Ria	<b>Voix :</b> Pour : <b>18</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>
16/11/2022	DE-2022-08-03	Décision modificative numéro 2 du budget commune	<b>Voix :</b> Pour : <b>18</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>
16/11/2022	DE-2022-08-04	Décision modificative numéro 1 du budget annexe Mouillages en Ria d'Etel	<b>Voix :</b> Pour : <b>18</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>
16/11/2022	DE-2022-08-05	Occupation du domaine public maritime mouillage en Ria d'Etel - Tarifs	<b>Voix :</b> Pour : <b>12</b> Contre : <b>5</b> Anne-Françoise LE BIAHN, Ghislaine BROQUARD, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Christophe TERRES Abstention : <b>1</b> Véronique PERON
16/11/2022	DE-2022-08-06	Forfait scolaire communal des élèves scolarisés à l'école DIWAN de Riantec	<b>Voix :</b> Pour : <b>17</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>1</b> Renée GAIVORT
16/11/2022	DE-2022-08-07	Marché de fournitures et de livraison de repas en liaison froide (2023/2026)	<b>Voix :</b> Pour : <b>16</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>2</b> Ghislaine BROQUARD et Anne-Françoise LE BIAHN
16/11/2022	DE-2022-08-08	Marché d'entretien de la voirie	<b>Voix :</b> Pour : <b>17</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>1</b> Denis L'ANGE
16/11/2022	DE-2022-08-09	Demande d'estimation des domaines parcelles B551 et B1024	<b>Voix :</b> Pour : <b>18</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>

16/11/2022	DE-2022-08-10	Budget participatif	<b>Voix :</b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 3 Lucie KOWAL, Anne-Francoise LE BIHAN et Ghislaine BROQUARD
------------	---------------	---------------------	---

## Membres du conseil municipal

<b>Jean-Pierre GOURDEN</b>	<b>Christophe TERRES</b>	<b>Marie LE QUINTREC</b>
Présent	Présent	Présente
<b>Claude CONAN</b>	<b>Ghislaine BROQUARD</b>	<b>Denis L'ANGE</b>
Présent	Ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN	Présent
<b>Dominique TRECANT</b>	<b>Renée GAIVORT</b>	<b>Anne-Françoise LE BIHAN</b>
Présent	Présente	Présente
<b>Thibaut DE LA MOTTE</b>	<b>Véronique PERON</b>	<b>Didier LE CHANU</b>
Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN	Présente	Présent
<b>Nolwenn GENTIL</b>	<b>Pierre-Alain LOEZIC</b>	<b>Lucie KOWAL</b>
Présente	Présent	Présente
<b>Philippe DEPUTTE</b>	<b>Solenn LOEZIC</b>	<b>Jean-François THIEBOT</b>
Ayant donné pouvoir à Nolwenn GENTIL	Présente	Présent
<b>Myriam ROSSOLIN</b>		
Absente excusée		

Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-08-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2021

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Christophe TERRES, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Véronique PERON, Nolwenn GENTIL Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Anne-Françoise LE BIHAN, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT,

**Etaient absents :** Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN, Philippe DEPUTTE ayant donné pouvoir à Nolwenn GENTIL  
Myriam ROSSOLIN absente excusée  
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

**Secrétaire de séance :** Solenn LOEZIC

**MORBIHAN ÉNERGIES – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021**

VU le code Général des Collectivités Territoriales.

Morbihan Énergies a établi son rapport d'activité pour l'année 2021. Monsieur Le Maire procède à la distribution de ce rapport et en fait la présentation.

Le conseil municipal

- PREND acte de la communication du rapport d'activités annuel 2021 de Morbihan Energies.

*Certifié conforme, le 17/11/2022*

Le secrétaire de séance,

Solenn LOEZIC

Le Maire,  
Jean-Pierre GOURDEN.



Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-08-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2021

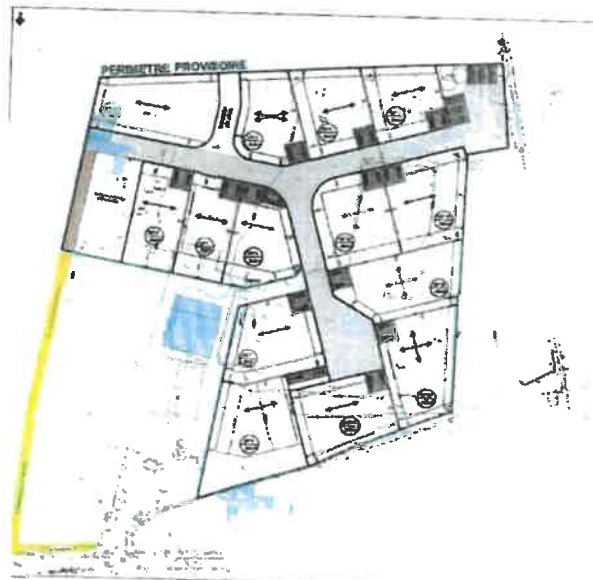
**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Christophe TERRES, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Véronique PERON, Nolwenn GENTIL Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Anne-Françoise LE BIHAN, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT,

**Etaient absents :** Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN,  
Philippe DEPUTTE ayant donné pouvoir à Nolwenn GENTIL  
Myriam ROSSOLIN absente excusée  
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

**Secrétaire de séance :** Solenn LOEZIC

**SERVITUDES TOUS RÉSEAUX AU PROFIT DES DEUX LOTISSEMENTS LE CLOS SAINT-CHARLES ET LES COTEAUX DE LA RIA**

Monsieur Le Maire explique qu'une partie des réseaux du lotissement Le Clos Saint-Charles et du lotissement Les Coteaux de la Ria traverse les parcelles ZM 306, ZM 311, ZM 313 et ZM 316 propriétés de la commune.



**Aussi, il convient de créer une servitude par acte notarié avec le propriétaire des réseaux la société dénommée AFM Bretagne.**

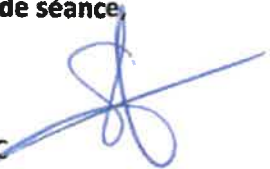
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil**

- **APPROUVE** la servitude pour le passage des réseaux des deux lotissements Le Clos Saint-Charles et les Coteaux de la Ria ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

*Certifié conforme, le 17/11/2022*

**Le secrétaire de séance,**

**Solenn LOEZIC**



**Le Maire,**

**Jean-Pierre GOURDEN.**



Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-08-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2021

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Christophe TERRES, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Véronique PERON, Nolwenn GENTIL Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Anne-Françoise LE BIHAN, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT,

**Etaient absents :** Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN,  
Philippe DEPUTTE ayant donné pouvoir à Nolwenn GENTIL  
Myriam ROSSOLIN absente excusée  
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

**Secrétaire de séance :** Solenn LOEZIC

**DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 2 DU BUDGET COMMUNE**

VU l'avis de la commission finances en date de 15 novembre 2022.

Monsieur Denis L'ANGE adjoint en charge des finances présente la situation des comptes et explique que la commission finances propose la décision modificative numéro 2 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6068 : Autres matières et fournitures	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>43 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>10 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6748 : Autres subventions exceptionnelles	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7067 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 500,00 €</b>	<b>43 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-202-37 : Révision PLU	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-18 : Acquisition matériel, outillage et mobilier	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-43 : Réhabilitation de la mairie	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>28 000,00 €</b>		<b>28 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la décision modificative numéro 2 telle que proposée ;
- AUTORISE monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

Certifié conforme, le 17/11/2022

Le secrétaire de séance,

Solenn LOEZIC



Le Maire,  
 MAIRIE DE MUSTANG  
 Jean-Pierre GOURDEN  
 56100 Morbihan





Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-08-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2021

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Christophe TERRES, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Véronique PERON, Nolwenn GENTIL Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Anne-Françoise LE BIHAN, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT,

**Etaient absents :** Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN, Philippe DEPUTTE ayant donné pouvoir à Nolwenn GENTIL Myriam ROSSOLIN absente excusée Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

**Secrétaire de séance :** Solenn LOEZIC

**DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 1 DU BUDGET ANNEXE MOUILLAGES EN RIA D'ÉTEL**

VU l'avis de la commission finances en date de 15 novembre 2022.

Monsieur Denis L'ANGE explique que la redevance d'occupation du domaine maritime pour cette année a été augmentée. Nous n'avons donc pas suffisamment de crédits ouverts sur le chapitre. Soit la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6358 : Autres droits	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7068 : Compta 7068	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestas<sup>o</sup> de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>100,00 €</b>		<b>100,00 €</b>

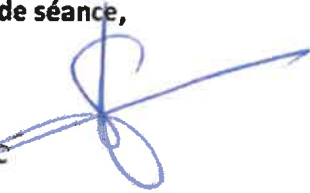
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- D'APPROUVE la décision modificative numéro 2 telle que proposée ;
- D'AUTORISE monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

**Certifié conforme, le 17/11/2022**

**Le secrétaire de séance,**

**Solenn LOEZIC**



**Le Maire,**

**Jean-Pierre GOURDEN.**



Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-08-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2021

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Christophe TERRES, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Véronique PERON, Nolwenn GENTIL Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Anne-Françoise LE BIHAN, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT,

**Etaient absents :** Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN,  
Philippe DEPUTTE ayant donné pouvoir à Nolwenn GENTIL  
Myriam ROSSOLIN absente excusée  
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

**Secrétaire de séance :** Solenn LOEZIC

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME MOUILLAGES EN RIA D'ÉTEL – TARIFS**

VU la délibération du 27 septembre 2013 fixant les tarifs d'occupation du domaine public maritime.

VU l'avis de la commission finances en date de 15 novembre 2022.

Monsieur Denis L'ANGE explique que par arrêté inter préfectoral en date du 22 mai 2013, la Commune est autorisée à occuper temporairement une dépendance du domaine public maritime de l'État par une zone de mouillages et d'équipements légers sur le littoral de Landaul et Nostang. Les zones de mouillages sont situées sur les secteurs suivants : Le Cosquer, Kérihuélo, Saint-Ernan et Légevin. Au titre de ladite autorisation, la Commune sera assujettie à une redevance domaniale à verser à la direction départementale des finances publiques. En contrepartie, pour financer cette redevance, un droit de mouillage sera perçu par la Commune auprès des propriétaires des embarcations concernées.

Depuis 2013 le tarif du droit de mouillages pour les zones que nous gérons est à 73 € à l'année.

Après en avoir délibéré et avec 5 voix contre (Anne-Françoise LE BIHAN, Ghislaine BROQUARD, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC et Christophe TERRES), 1 abstention (Véronique PERON) et 12 voix pour, le conseil municipal :

- RÉÉVALUE le tarif pour le passer à 80 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- AUTORISE monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

*Certifié conforme, le 17/11/2022*

**Le secrétaire de séance,**

**Solenn LOEZIC**



**Le Maire,**

**Jean-Pierre GOURDEN.**



Mairie de NOSTANG

2, rue Paul Le Roux

56690 NOSTANG

☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68

Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-08-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2021

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Christophe TERRES, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Véronique PERON, Nolwenn GENTIL Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Anne-Françoise LE BIHAN, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT,

**Etaient absents :** Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN, Philippe DEPUTTE ayant donné pouvoir à Nolwenn GENTIL  
Myriam ROSSOLIN absente excusée  
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

**Secrétaire de séance :** Solenn LOEZIC

**FORFAIT SCOLAIRE COMMUNAL DES ELEVES SCOLARISES A L'ECOLE DIWAN DE RIANTEC**

Vu l'article L442-5-1 du code de l'éducation ; modifié par la loi numéro 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion,

Considérant qu'aucun enseignement DIWAN n'est proposé sur la commune de Nostang ;

Considérant le coût annuel de fonctionnement d'un élève de l'enseignement public.

Marie LE QUINTREC, adjoint en charge des affaires scolaires, précise que le code de l'éducation modifié par la loi dite « Molac », prévoit que lorsque qu'une commune ne dispose pas d'enseignement bilingue, elle a l'obligation de contribuer aux frais de scolarité des élèves de son territoire scolarisés dans des écoles privées extérieures sous contrat bilingues.

L'école DIWAN de Riantec nous fait savoir qu'un élève de Nostang est scolarisé chez eux en maternelle. Aussi, conformément au coût 2021 d'un élève de maternelle dans notre école publique, il est proposé au conseil municipal de verser le forfait scolaire pour un montant de 1087.05 € à l'école DIWAN de Riantec.

Après en avoir délibéré et avec une abstention (Renée GAIVORT) et 17 voix pour, le conseil municipal

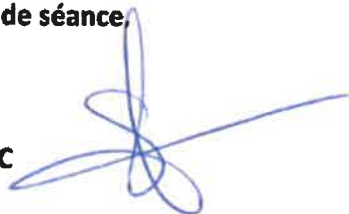
- APPROUVE le versement du coût 2021 de d'un élève maternel à l'école de DIWAN de Riantec soit un montant de 1087.05 €

- **INSCRIT les crédits nécessaires au budget**
- **AUTORISE monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.**

*Certifié conforme, le 17/11/2022*

**Le secrétaire de séance,**

**Solenn LOEZIC**



**Le Maire,**  
**Jean-Pierre GOURDEN.**

The stamp is circular with the text "MAIRIE DE NOUVEAU-ANGERS" around the top edge and "58 (Maine-et-Loire)" at the bottom. In the center, there is a coat of arms and the text "Commune de" followed by some illegible characters.

Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-08-07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2021

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Christophe TERRES, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Véronique PERON, Nolwenn GENTIL Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Anne-Françoise LE BIHAN, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT,

**Etaient absents :** Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN,  
Philippe DEPUTTE ayant donné pouvoir à Nolwenn GENTIL  
Myriam ROSSOLIN absente excusée  
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

**Secrétaire de séance :** Solenn LOEZIC

**MARCHÉ DE FOURNITURES ET DE LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE (2023/2026)**

VU la délibération numéro DE-2022-03-03 approuvant la constitution d'un groupement de commande pour la passation d'un marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide (2023/2026) ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement en date du 17 octobre 2022,  
Considérant que trois offres ont été enregistrées,

CONSIDERANT que les critères de jugement des offres pondérées sont respectivement 50% pour le prix et 50% pour la qualité technique,

CONSIDERANT que le marché est prévu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, puis renouvelable par période d'un an, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans, marché relatif à la fabrication, la livraison de repas en liaison froide et les services de restauration scolaire de la Commune de Nostang arrive à terme le 31/12/2022.

Monsieur Le Maire rappelle qu'un groupement de commande a été constitué par les communes Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte-Hélène afin de lancer une consultation.

Ce marché est un marché à bons de commande, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Les montants sont établis suivant un bordereau des prix unitaires (révisables annuellement à partir de la deuxième année).

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

- Fourniture et livraison de repas en liaison froide :

- Aux restaurants scolaires des communes de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte-Hélène,

- Aux ASLH de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec, le mercredi et aux vacances scolaires, et Sainte-Hélène, le mercredi,

- Au multi-accueil de Kervignac. Décomposition du marché

- Décomposition en deux lots :

- Lot n°1 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide aux restaurants scolaires et ALSH des 5 communes du groupement.

- Lot n°2 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide au multi-accueil de Kervignac.

- Critères de sélection :

<b>Critères quantitatifs / valeur économique - 50%</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Pondération</b>
Le prix de l'ensemble des prestations	50%
<b>Critères qualitatifs / valeur technique - 50%</b>	
Positionnement qualitatif des matières premières utilisées (origines, produits frais, achats locaux, ...)	17,5%
Compétences techniques (procédé de fabrication, % de fait maison, innovation)	17,5%
Capacités à répondre aux engagements de la Loi Egalim et sur le volet RSE (actions responsables)	10%
Questions complémentaires sur l'animation du contrat	5%

Les entreprises ci-après ont présenté une offre conforme au cahier des charges :

- Agora ;
- Océane de Restauration ;
- Restoria



- Les prix des principaux tarifs proposés par AGORA se présentent comme suit :

**Lot n°1 :**

Tarifs TTC	Maternelle	Primaire	Adulte
Repas 4 éléments	2,332 €	2,490 €	3,454 €
Repas 5 éléments	2,713 €	2,853 €	3,911 €

**Lot n°2 :**

Tarifs TTC	6/12 mois	12/18 mois	+ 18 mois	Adultes
Repas 4 éléments	2,158 €	2,212 €	-	-
Repas 5 éléments	-	-	2,433 €	3,911 €

À la suite de l'ouverture des plis et à l'analyse des candidatures, les trois sociétés ont été retenues pour l'analyse des offres.

Il ressort de l'analyse des offres que la société AGORA a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour le marché.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande, réunie le 17 octobre 2022, a décidé d'attribuer le marché à la société AGORA.

Après en avoir délibéré, avec 2 abstentions (Ghislaine BROQUARD et Anne-Françoise LE BIHAN) et 16 voix pour, le conseil municipal

- AUTORISE Monsieur Le Maire, à signer le marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide avec la société AGORA, sise 2A boulevard Franchet d'Esperey à Lorient pour les lots 1 et 2, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ainsi que tous les documents afférents ;
- DONNER tous pouvoirs à Monsieur Le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération

*Certifié conforme, le 17/11/2022*

**Le secrétaire de séance,**

**Solenn LOEZIC**

**Le Maire,**  
**Jean-Pierre GOURDEN.**



Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

ID : 056-215601485-20221116-202208007-DE

---

Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-08-08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2021

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Christophe TERRES, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Véronique PERON, Nolwenn GENTIL Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Anne-Françoise LE BIHAN, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT,

**Etaient absents :** Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN,  
Philippe DEPUTTE ayant donné pouvoir à Nolwenn GENTIL  
Myriam ROSSOLIN absente excusée  
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

**Secrétaire de séance :** Solenn LOEZIC

**MARCHÉ D'ENTRETIEN DE VOIRIE**

VU le code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération numéro DE-2022-03-04 approuvant la constitution d'un groupement de commandes pour le marché d'entretien de la voirie ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offres dédiée réunie le 9 novembre 2022.

Monsieur Claude CONAN, membre désigné de la commission d'appel d'offres dédiée explique que le marché à bons de commande pour l'entretien de la voirie arrive à échéance le 31 décembre 2022. Aussi, Merlevenez, Plouhinec, Nostang, Sainte-Hélène, Kervignac ont créé un groupement de commande dont Kervignac est coordonnateur.

Ce marché correspond à un groupement de commandes. Les prestations font l'objet de marchés de travaux à bons de commandes séparés ayant pour objet des travaux sur des voies communales suivant les propres besoins de chacun des membres du groupement de commandes.

Trois entreprises ont présentées une offre conformes au chaper des charges :

- Eurovia,
- Pigeon (2 offres identiques),
- Colas.

Les 4 offres réceptionnées ( 2 offres par identiques par Pigeon) ont fait l'objet d'une analyse effectuée par le cabinet 2LM. L'analyse portait sur les critères suivants :

- La qualité et valeur technique de l'offre jugée sur le mémoire technique : 45 points
- Le montant de l'offre telle qu'elle ressort du Détail Quantitatif Estimatif : 50 points
- Le rabais proposé par l'entreprise : 5 points

Au vu des critères de notation, les offres la mieux-disante est celle de l'entreprise Eurovia.

La commission d'appel d'offres réunie le 9 novembre 2022a décidé d'attribuer le marché « Travaux de voirie sur les voies communales des communes de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte-Hélène » à l'entreprise Eurovia pour un montant estimatif sur la base du DQE de 998 684,40 € HT.

Après en avoir délibéré et avec une abstention (Denis L'ANGE) et 17 voix pour, le conseil municipal

- D'AUTORISER Monsieur Le Maire, à signer le marché d'entretien de voirie avec la société EUROVIA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et tous les documents afférents ;
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur Le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Certifié conforme, le 17/11/2022

  
Le Maire,  
Jean-Pierre GOURDEN.

Le secrétaire de séance,

Solenn LOEZIC



Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-08-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2021

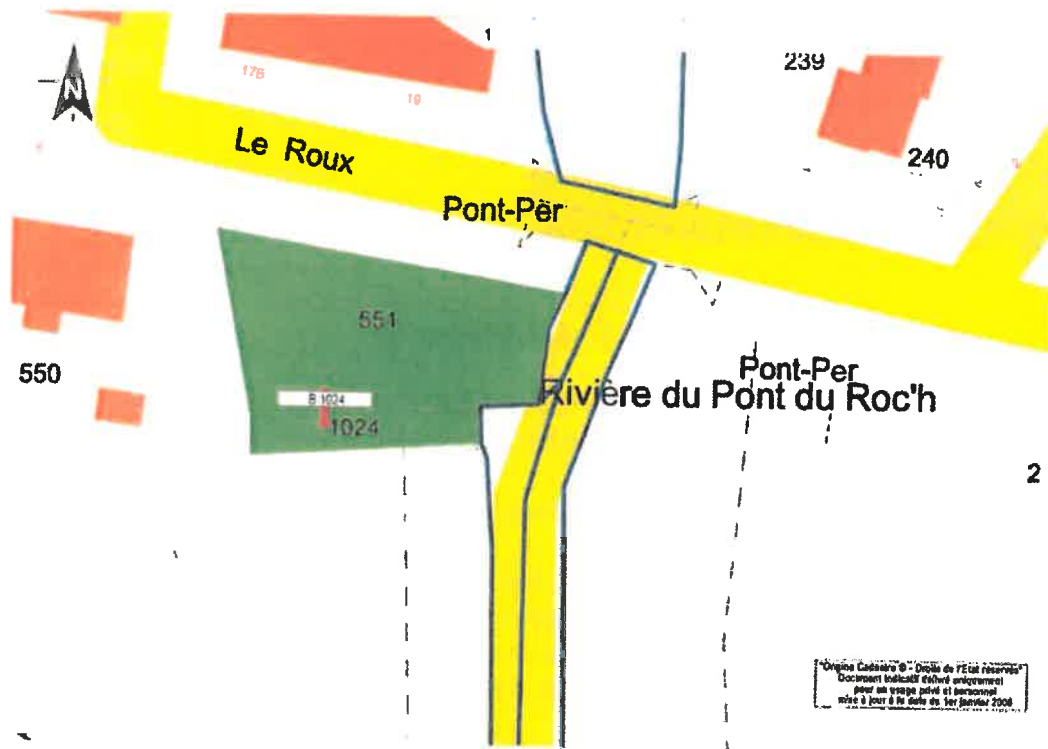
**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Christophe TERRES, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Véronique PERON, Nolwenn GENTIL Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Anne-Françoise LE BIHAN, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT,

**Etaient absents :** Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN,  
Philippe DEPUTTE ayant donné pouvoir à Nolwenn GENTIL  
Myriam ROSSOLIN absente excusée  
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

**Secrétaire de séance :** Solenn LOEZIC

**DEMANDE D'ESTIMATION DES DOMAINES PARCELLES B551 ET B1024**

Monsieur Le Maire explique Dans le cadre des futurs aménagements de l'Espace de la Rivière, les parcelles cadastrées B551 et B1024 d'une contenance de 525 m2 et 100 m2 pourraient se montrer intéressantes. Ces parcelles sont situées : rue Paul LE Roux et appartiennent toutes deux à la même personne. Cette personne nous a donné son accord, aussi, il est donc proposé d'en étudier l'acquisition via une estimation de prix des services France Domaine.



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- CONFIRME son intérêt d'acquisition des parcelles B 551 et B 1024 ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer une demande d'estimation auprès des services France Domaine.

Certifié conforme, le 17/11/2022

Jean-Pierre GOURDEN.

Le secrétaire de séance,

Solenn LOEZIC



Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-08-10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2021

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Christophe TERRES, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Véronique PERON, Nolwenn GENTIL Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Anne-Françoise LE BIHAN, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT,

**Etaient absents :** Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN,  
Philippe DEPUTTE ayant donné pouvoir à Nolwenn GENTIL  
Myriam ROSSOLIN absente excusée  
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

**Secrétaire de séance :** Solenn LOEZIC

**BUDGET PARTICIPATIF**

VU l'avis de la commission finances en date de 15 novembre 2022 ;

VU l'avis du groupe de travail budget participatif.

Monsieur Christophe TERRES, adjoint, rappelle que la première édition du budget participatif s'est déroulée cette année et son bilan est le suivant :

- 32 projets ont été déposés par les Nostangais,
- Après étude de leur recevabilité, 10 d'entre eux ont été soumis au vote.

Voici le classement final par points :

Nom du projet	Porteur(s), porteuse(s)	Nombre de points totalisés
Tyrolienne	Sylvain Bernier, Lucie Le Coupannec et Madie Le Roux	264
Espace jeux ping-pong et babyfoot	Collectif Amezein	209
Forêt comestible	Solenn Brehaut et Marie Gauteur	147
Hirondelles et chauves- souris (nichoirs)	Noé Fleury	127
Range-vélos	Caroline Bredy et Gwenaél Louet	114
Signaler, Intriguer... (panneaux)	Clément Guitton	92
Graine de jardinier	Youen et Yaëlle Couzic	64
Boîte à dons	Marie-Cécile Thiebot et Elodie Gargasson	59
Borne mécanique vélo	Leonard Frederic	26
Marchons tranquille	Mauds, Nathalie et les enfants de l'ALSH	26

Au regard des estimations de coûts faites pour chaque projet et de l'enveloppe de 15 000 € HT affectée au budget participatif, les lauréats déclarés sont les suivants :

- La tyrolienne ;
- L'espace jeux ping-pong et babyfoot ;
- Hirondelles et chauves-souris.

Nous avons consulté trois entreprises spécialisées dans la fourniture et l'installation des aires de jeux : Synchronicity, Qualicité et SDU. Les devis établis par celles-ci pour l'installation d'une tyrolienne sont bien plus élevés que l'estimatif, dépassant l'enveloppe du budget participatif.

Aussi, pour respecter le budget affecté au budget participatif, le groupe de travail propose de revoir les lauréats et de retenir les 3 premiers projets rentrant réellement dans l'enveloppe, soit :

- L'espace de jeux ping-pong et baby-foot ;
- La forêt comestible ;
- Les nichoirs pour hirondelles et chauves-souris.

Pour rester conforme à la volonté exprimée et à l'intérêt suscité par les Nostangais pour l'installation d'une tyrolienne sur la commune, le groupe de travail, la commission finances et le bureau municipal, propose de réaliser ce projet via un financement du budget commune et l'affectation d'une enveloppe de 30 000 € TTC.

Après examen, par la commission finances et le groupe de travail, des propositions techniques et financières de ces trois entreprises, il est proposé de retenir la société SDU.

Pour ce qui est de son emplacement initialement imaginé à l'espace de la Rivière, la tyrolienne sera finalement installée Place Eugène Le Bihan, à côté du city park. En effet, le terrain de la rivière se trouve dans une zone de grevée fortes contraintes règlementaires en terme d'urbanisme nous obligeant à déposer un permis d'aménager et à réaliser étude environnementale.



**Après en avoir délibéré et avec 3 abstentions (Lucie KOWAL, Anne-Françoise LE BIHAN et Ghislaine BROQUARD) et 15 voix pour le conseil municipal**

- **MODIFIE les lauréats du budget participatifs comme évoqué ;**

**Après en avoir délibéré et avec 2 abstentions (Anne-Françoise LE BIHAN et Ghislaine BROQUARD) et 16 voix pour le conseil municipal**

- **AUTORISE Monsieur Le maire à signer les commandes et tous les documents afférents au budget participatif ;**
- **APPROUVE le projet d'installation de tyrolienne Place Eugène LE BIHAN,**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à valide la commande avec la société SDU,**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et notamment la déclaration préalable,**
- **AFFECTE à ce projet une enveloppe de 30 000 € à ce projet.**

*Certifié conforme, le 17/11/2022*

**Le Maire,**  
**Jean-Pierre GOURDEN.**



**Le secrétaire de séance,**

**Solenn LOEZIC**

